

Étude sur l'état des lieux de la prise en compte des transitions agroécologiques dans la fourniture des services de conseil agricole au Burkina Faso

Note de synthèse

(Février 2022)

Par

Nadège Benoit-Tiendrébogo
(Inter-réseaux Développement Rural)

Contexte de l'étude

Une étude réalisée dans le contexte d'un projet de recherche action

La présente étude réalisée par le consultant Aristide SEMPORE, s'inscrit dans le cadre du projet ACOTAF, mis en œuvre au Burkina Faso, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Bénin et en Guinée. Ce projet porté conjointement par le CIRAD, l'IRAM, Inter-réseaux Développement Rural et le RESCAR-AOC a pour objectif global de renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agro-écologiques de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne.

L'étude a en cela eu pour ambition de générer des connaissances sur les dynamiques actuelles de prise en compte de l'agro-écologie par le système national burkinabé de conseil agricole, et d'envisager des actions nécessaires pour son renforcement. Elle présente à cet effet des résultats qui interpellent sur les accompagnements à mettre en place.

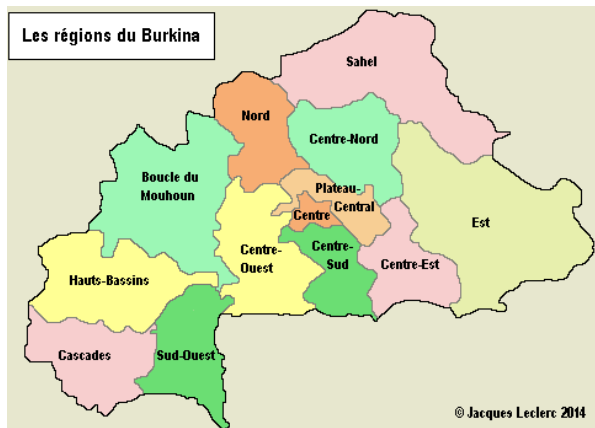
Le conseil agricole, un service qui évolue dans un cadre relativement dynamique

Les services de conseil agricole assurent les fonctions spécifiques de transmission de connaissances, d'intermédiation, de gestion de l'information et des connaissances, et de facilitation des processus d'innovation et de coordination. Au Burkina Faso, l'histoire du conseil agricole est ancienne et remonte pratiquement à la période des indépendances. Il a été le plus souvent caractérisé par des interventions de structures de recherches-développement (CFDT, SATEC, BDPA, GERES, CIDR)¹, avec un accompagnement essentiellement orienté vers des cultures de rente tel que le coton.

Sur le plan national, on note la succession de plusieurs stratégies et approches du conseil agricole avec en 2010 l'élaboration du Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole (SNVACA); en 2017 l'élaboration de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole du Burkina Faso à l'horizon 2025 et en 2019 l'élaboration du Système National de Vulgarisation et d'Appui-Conseil en élevage (SNVACE). Ces différents cadres stratégiques ont permis le développement de plusieurs initiatives de conseil agricole porté non seulement par l'État via les ministères de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi par les sociétés cotonnières, les fournisseurs d'intrants agricoles, les ONG et associations, ainsi que les organisations paysannes elles-mêmes envers leurs membres.

¹ Compagnie Française pour le Développement des Textiles ; Société d'Assistance Technique et de Coopération ; Bureau pour le Développement de la production Agricole ; Compagnie Internationale de Développement Rural

Agroécologie au Burkina Faso, une tendance à l'abandon des bonnes pratiques agricoles d'antan



L'agriculture burkinabé est principalement une agriculture familiale, de subsistance et pluviale. La production agricole et animale est majoritairement extensive. La pratique de la jachère, autrefois moyen par excellence de reconstitution de la fertilité des sols est presque inexistante dans plusieurs régions comme celles du plateau central et du nord, densément peuplées (Fournier et al., 2000). Là où elle est encore

pratiquée, comme à l'ouest, sa durée est de plus en plus réduite.

L'élevage est caractérisé par le système traditionnel extensif (transhumant et sédentaire extensif) et le système amélioré (MRAH, 2017). Le système amélioré se subdivise en systèmes sédentaire semi-intensif et intensif. Mais de façon générale, le système de production le plus dominant est le système agro-sylvo-pastoral où sont associés dans une même exploitation des cultures, des ligneux et des animaux domestiques. Le système agro-sylvo-pastoral est principalement pratiqué dans les espaces forestiers et les jachères ouverts au pâturage.

Les producteurs au Burkina Faso ont toujours associé ou voulu associer aux cultures des espèces ligneuses pour des usages divers : alimentation, santé, fourrage, artisanat, fertilité des sols, bois de chauffe, etc. (Faye et al., 2011). Les espèces ligneuses ainsi conservées dans le champ constituaient un patrimoine naturel pour le propriétaire du champ et la communauté tout entière (Bationo et al., 2012). C'est également dans le parc agroforestier que les producteurs mettaient en pratique leurs connaissances et savoir-faire local, transmis de génération en génération. Cependant, les mutations socio-économiques dans le secteur agricole durant les trois dernières décennies, caractérisées par la spécialisation de l'agriculture (monoculture) et des conflits de disciplines (agronomie, foresterie, élevage), n'ont pas facilité la mise en place d'approches holistiques de gestion intégrée d'agrosystèmes complexes. Cela a malheureusement dégradé progressivement les parcs agroforestiers, fragilisé davantage les agrosystèmes et les capacités de résilience des populations rurales.

Qu'en est-il de l'agro-écologie au Burkina Faso ?

L'étude n'a pas pu relever l'existence d'une stratégie nationale spécifique à la promotion de l'agro-écologie au Burkina Faso. Même s'il existe une diversité de documents de politique et de planification stratégique dans le domaine agro-sylvo-pastoral. Au contraire, l'étude a relevé une faible sensibilité de ces documents en termes de prise en compte de l'agro-écologie dans les politiques de développement agricole (Cf. Annexe1).

L'agro-écologie pourtant pas méconnue par les acteurs du développement rural

Plusieurs de ces acteurs (structures de recherches-actions, fournisseurs d'intrants, ONG et associations, organisations paysannes, etc.) rencontrés dans le cadre de l'étude soutiennent avoir au moins déjà entendu parler d'agro-écologie à défaut d'en connaître tous les différents principes. Ils disent être d'ailleurs convaincus du bien-fondé de l'agro-écologie en matière de développement agricole durable. Cependant tous ne sont pas d'accord sur le fait que l'agro-écologie telle que prônée par ses adeptes soit pertinente pour lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire combattue par le monde rural. Elle ne serait faisable qu'à petite échelle.

Des approches différentes en termes d'agro-écologie

Les différents acteurs rencontrés ont des notions plus ou moins différentes/approfondies sur agro-écologie. On note néanmoins que ces notions gravitent essentiellement autour des 3 principes opérationnels de l'agro-écologie sur les 13 connus (Cf. Annexe 2), relatifs à la réduction des intrants, la santé des sols et à la gestion des ressources naturelles pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Certains acteurs tels que le CNABio², l'Association la Saisonnière, l'association Béo-néere, prônent en effet une agro-écologie sans utilisation d'engrais ou de pesticides de synthèse (produits chimiques), tandis que d'autres (FEPA-B, CNA, SOFITEX)³ disent être difficile d'exclure totalement les engrais / pesticides de synthèse. Ces derniers s'orientent plutôt vers une réduction de l'utilisation de ces produits de synthèse ou une utilisation raisonnée.

Les acteurs étatiques n'ont pas une orientation claire sur l'agro-écologie. Toutefois, il y a des mots clés qui lui sont associés tels que l'absence ou la faible utilisation des engrais et pesticides de synthèse, la réduction de la production de gaz à effet de serre, l'utilisation de pesticides et d'engrais bio, la préservation ou restauration de la biodiversité, la valorisation des services écosystémiques, etc.

Des initiatives de promotion de l'agro-écologie

De nombreuses initiatives agro-écologiques existent au Burkina Faso. Ces initiatives sont portées majoritairement par les organisations de la société civile (ONGs/ Association/ Organisations paysannes) et sont orientées essentiellement sur (i) le plaidoyer auprès des décideurs politiques pour une meilleure prise en compte de l'AE⁴, (ii) la promotion de pratiques AE à travers des sessions de formations / sensibilisation, (iii) le conseil agricole en AE, (iii) la mise en place d'intrants et équipements AE tels que les semences bio, les engrais bio, les pesticides Bio, outils aratoires adaptés au travail du sol, etc. (iv) la production AE au niveau des fermes agro-sylvo-pastorales. Quelques Institutions de

² Conseil National de l'Agriculture Biologique

³ Respectivement Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina ; Chambre Nationale de l'Agriculture, Société Burkinabé des Fibres Textiles

⁴ Agro-écologie

recherche et d'établissements d'enseignement supérieur mettent également en œuvre des initiatives AE en lien avec la recherche agricole au niveau de parcelles, essentiellement en collaboration avec les organisations de la société civile. Les initiatives de recherche agricole à l'échelle de l'exploitation agricole et du territoire en AE sont rares au Burkina Faso. La plupart des initiatives ne couvrent pas tout le territoire national, elle ne concerne souvent que certaines régions / communes du Burkina Faso telles que les régions du Centre, du Centre Nord, du Plateau Central, de l'Ouest, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun. Certaines initiatives sont soutenues par des projets de recherche-développement pour une durée variant de 1 à 4 ans maximum.

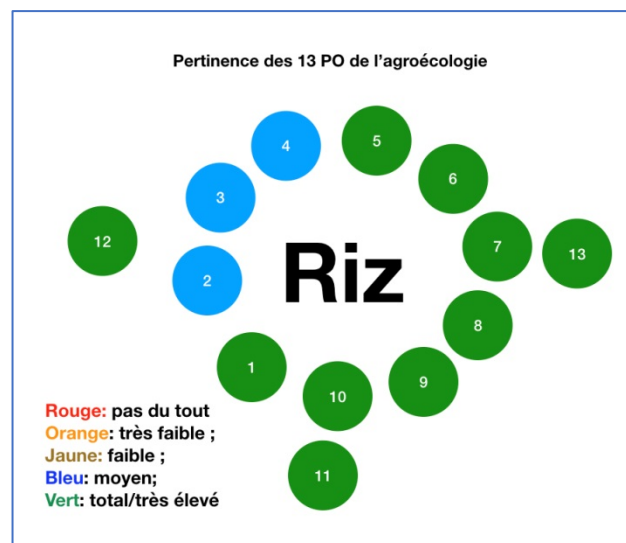
L'étude a permis par ailleurs de mettre en exergue plusieurs initiatives de promotions de l'agro-écologie porté par des acteurs du conseil agricole tels que les associations (APIL, APAD, ATAD, ARFA)⁵, le CNABio, les associations Beoneéré, la saisonnière et Terre Verte ainsi que des projets développement comme le PATAE⁶ et le PACTE⁷.

Les besoins sur les six principales filières pour avancer dans la transition agroécologique

Ces filières ont été sélectionnées en raison de leur importance en termes d'impacts socio-économiques, de l'orientation politique nationale en matière de développement rural ainsi qu'en raison des enjeux agro-écologiques actuels et du genre.

La filière riz

Au Burkina Faso, le riz occupe la 4^{ème} place tant en termes de superficie emblavée consacrée, qu'en termes de consommation. Depuis la crise alimentaire de 2008, le riz est de plus en plus présent dans les habitudes de consommation des Burkinabé. Le gouvernement à la suite de cette crise a mis en place une initiative de développement de la filière riz, dont les grands axes sont les subventions d'intrants (semences et engrais) et d'équipements, ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR).



La question de la pertinence des 13 principes opérationnels de l'agro-écologie abordée auprès des acteurs interrogés pour cette filière a montré que 3 d'entre eux sont moyennement acceptés par ces derniers, contrairement aux 10 autres bien reçus. Il s'agit

⁵ Respectivement :Action pour la Promotion des Initiatives Locales ; Association pour la Promotion de l'Agriculture Durable ; Alliance Technique d'Assistance au Développement ; Association pour la Recherche et la Formation en Agro-écologie

⁶ Projet d'Appui à la Transition agro-écologique en Afrique de l'Ouest

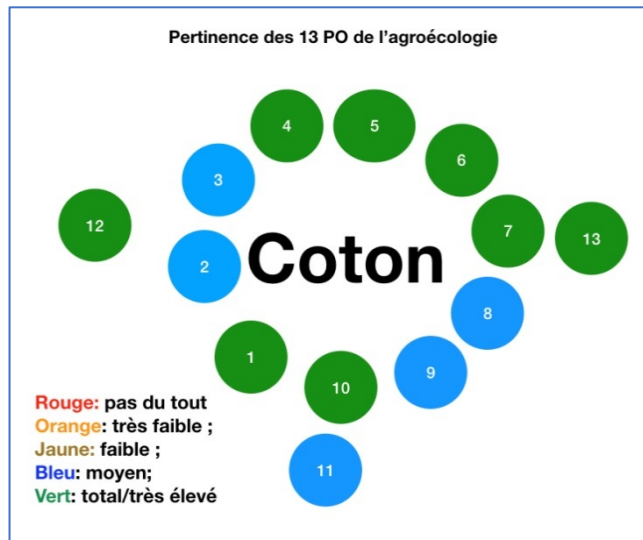
⁷ Projet d'Agriculture contractuelle et de transition écologique

des principes sur la réduction des intrants, la santé des sols et le bien-être des animaux. Même si la première motivation des producteurs de riz est pécuniaire et non un souhait de préservation de l'environnement, il est à noter que le riz est une filière bien encadrée par l'État burkinabé qui exige des producteurs le respect des itinéraires techniques. Lesquels itinéraires incluent le labour obligatoire et l'utilisation des engrais chimiques tels que le NPK et l'urée.

La filière coton conventionnel

Le coton est l'une des plus importantes cultures de rente au Burkina Faso et occupe près de 350 000 exploitants. Les produits dérivés issus du coton tels que les graines et l'huile sont prisés au niveau local, aussi bien pour la consommation humaine qu'animale.

La culture du coton assure aux producteurs des revenus garantis et relativement stables, ce qui entre autres explique l'intensification de sa



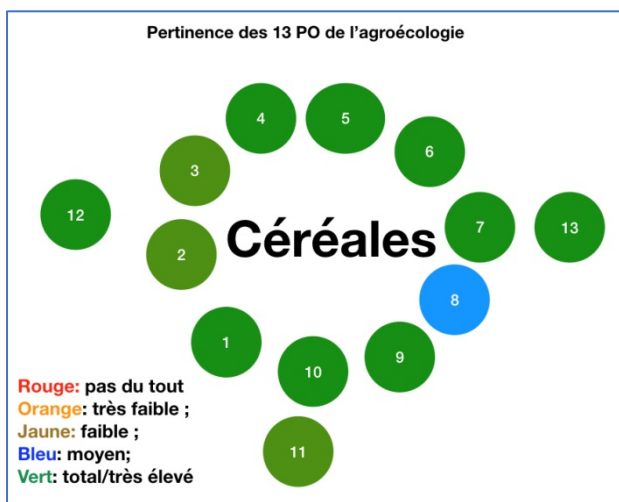
production avec une plus grande utilisation de techniques motorisées, d'engrais chimiques et d'herbicides. En effet, la culture du coton est soumise elle aussi à un itinéraire technique ou cahier de charge édité par les sociétés cotonnières du pays, principaux clients des producteurs. Ces sociétés ont initié depuis plusieurs années le principe de 3ha de coton 1 ha de maïs pour davantage motiver les producteurs à cultiver le coton en accompagnant par ailleurs la culture vivrière avec une dotation de 5 sacs de NPK et 2 sacs d'urée pour le maïs.

Ces éléments rendent difficile la praticabilité des 13 principes opérationnels de l'AE surtout en ce qui concerne 5 d'entre eux liés à la réduction des intrants chimiques, la santé des sols, la co-création des connaissances, les valeurs sociales et types d'alimentation et la connectivité.

Il faut noter néanmoins que les producteurs de coton sont conscients des dangers des produits chimiques et ne seraient pas réfractaires aux changements, certains d'entre eux ayant déjà été victimes d'intoxications liées à l'utilisation de ces produits.

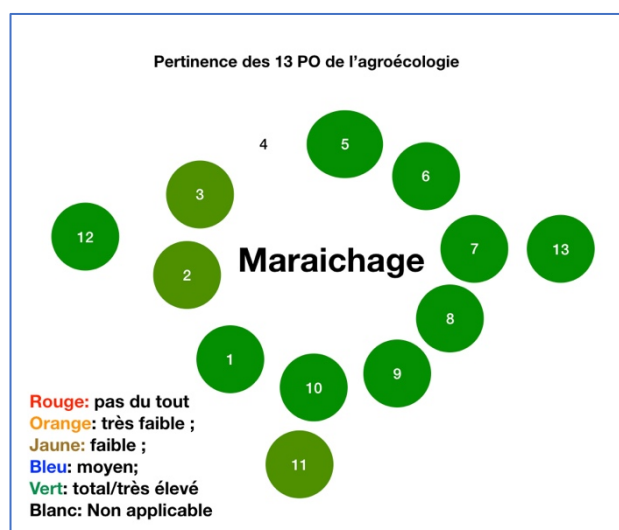
Filière céréales sèches

Au Burkina Faso, les céréales telles que le sorgho, le mil, le maïs, le riz et le fonio constituent la base énergétique de l'alimentation de la population. Le mil et le sorgho, concernés par la présente étude restent les plus cultivés et les plus ancrés dans l'alimentation locale de façon générale. Pour les producteurs, les principes opérationnels de l'agro-écologie sont pertinents pour le mil et le sorgho car traditionnellement, ces cultures se faisaient sans apport d'engrais de synthèse ni de pesticides, avec la pratique de la jachère initialement très répandue.



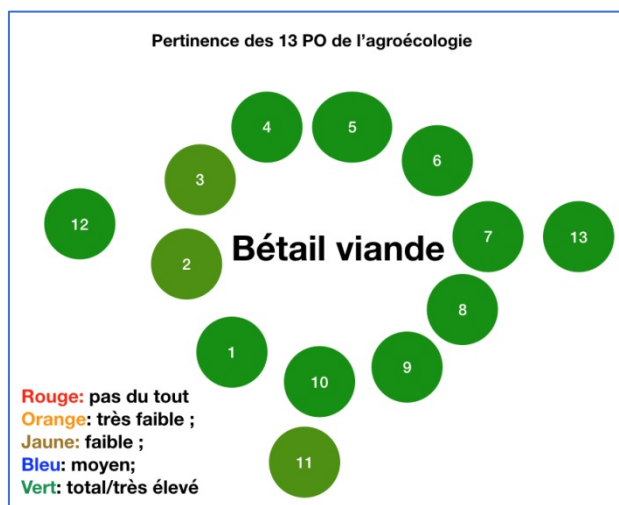
La dégradation des sols, la perte de leurs fertilités, l'insuffisance de la main d'œuvre (due aux activités d'orpaillage) ont entraîné le recours à d'autres procédés moins traditionnels et plus nuisible à l'environnement tels que le labour à traction animal ou motorisé, l'utilisation de pesticides de synthèse ou d'herbicides.

Filière maraichage



Le maraichage représente environ 16,5% de la production agricole et occupe une superficie totale d'environ 30.000 ha (Zongo, 2018). Les spéculations les plus importantes de cette filière sont l'oignon et la tomate qui représente 65% des superficies emblavées concernées par la filière. 90% des producteurs exploitent entre 0,05ha et 0,25 ha. On observe par ailleurs une organisation relativement faible de cette filière. La pertinence des 13 principes opérationnels de l'agro-écologie a été validée par les acteurs interviewés,

du fait essentiellement de la petite taille des exploitations, et surtout parce que les producteurs disent être conscients des dangers des produits chimiques pour leurs santé. Cependant, la mise en pratique a été jugée plus difficile car selon les producteurs, un bon rendement agricole n'est pas au rendez-vous (et donc faibles revenus) sans utilisation d'engrais chimiques ni de pesticides.

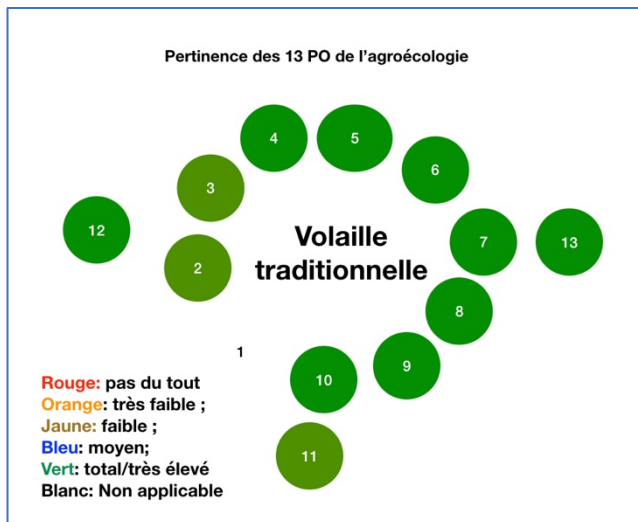


Filière bétail viande

L'élevage constitue la 3^{ème} filière d'exportation après l'or et le coton au Burkina Faso. Le pays produit plus de 30 millions de tonnes de viande de bœuf, 264 millions de tonnes de lait et 6 000 tonnes d'œufs par an (FAO 2018). L'élevage est essentiellement extensif, avec une transhumance relativement freinée par l'absence de sécurité foncière. Cette principale contrainte

constitue un obstacle à l'application de certains principes opérationnels de l'agro-

écologie, dans la mesure où les éleveurs sont rarement propriétaires terriens. En revanche ; des principes comme la réduction des intrants, la diversification économique, la connectivité au marché sont généralement adoptés, cependant dans un but purement pécunier, précise l'auteur.



Filière volaille traditionnelle

L'aviculture occupe une place importante dans les moyens de subsistance des populations rurales, en particulier les femmes. La demande (œufs et viandes) est de plus en plus croissante même si la production reste largement dominée par un mode traditionnel (système extensif), à côté d'une production intensive n'employant que 2% des acteurs de cette filière. Le mode extensif de

l'élevage de volaille au Burkina Faso favorise l'application des principes opérationnels de l'agro-écologie. Cependant, en ce qui concerne la production moderne de volaille, le principe de réduction des intrants pourrait être plus difficile à appliquer pour les acteurs intervenant dans ce domaine.

En substance

Les 6 filières analysées sous l'angle des 13 principes de l'agro-écologie montre que l'obstacle n'est pas tant la volonté de les appliquer, mais la praticabilité de ces principes au regard de la recherche légitime de rentabilité (surtout pour les filières riz, coton et maraichage). L'enjeu pour les producteurs et de façon transversale à toutes ces filières, est donc d'accéder à des solutions alternatives (mais tout aussi efficaces) à l'utilisation intensive des engrais et pesticides chimiques et au labour des sols. Pour les filières riz et coton conventionnel relativement plus encadrées, les besoins d'évolution vers une transition agro-écologique se trouvent principalement aux niveaux des sociétés cotonnières et l'administration publique elle-même, fournisseuses de conseil agricole.

Conseil agricole et transition agro-écologique au Burkina Faso

Le SNCA a évolué au fil des ans au Burkina Faso. L'État qui était le principal fournisseur de conseil via ses services techniques s'est peu à peu retiré au profit des ONG et associations, organisations paysannes, sociétés cotonnières, bureaux d'études et organismes de recherche.

Des niveaux d'appropriation et d'application différents des principes opérationnels de l'agro-écologie

Les agents de services techniques de l'état disent ne pas être suffisamment sensibilisés sur les 13 principes opérationnels de l'agro-écologie, même si les questions de réduction

d'intrants chimiques et de recyclage sont intégrées et appliquées à leurs niveaux. Quant aux sociétés cotonnières, elles connaîtraient les principes de transition agro-écologique, mais ne les appliqueraient pas car ayant des doutes sur la plus-value l'application de ces principes.

Au niveau des organisations paysannes, elles peinent à faire appliquer ces principes aux paysans membres qu'elles accompagnent alors qu'elles sont majoritairement sensibilisées sur les principes de l'agro-écologie, via de nombreuses formations de la part des associations. Ces dernières pro agro-écologies, mènent en plus de leurs activités de conseil agricole des plaidoyers auprès des institutions étatiques pour une meilleure prise en compte de l'agro-écologie.

Concernant les bureaux d'études, fournisseurs de services de conseil agricole, l'étude a montré qu'ils ont des niveaux d'informations assez variés sur les principes opérationnels de l'agro-écologie. Cela dit, du fait de leurs statuts d'entreprise à but lucratif, le degré d'application de ces principes dépendrait fortement des demandes qui leur sont adressées.

Des relations plus ou moins fortes entre les fonctions support (recherches, formations, financement) et le dispositif de Conseil agricole pour la transition agro-écologique ?

On note une bonne collaboration entre les structures de recherche et les services techniques publics de conseil agricole à travers les projets de recherche développement et avec l'existence d'un accord-cadre signé entre le ministère en charge de l'agriculture et celui en charge de la recherche scientifique. Difficile de dire de même sur la collaboration entre les structures de recherche et les autres fournisseurs de services de conseil agricole. Une telle collaboration jugée faible est aussi identifiée entre les structures de formations académiques et professionnelles, et les autres dispositifs de conseil agricole existant au Burkina Faso. La fonction support « financement » le plus souvent collabore rarement de manière directe les services techniques de l'État ou les organisations paysannes. La collaboration se faisant principalement avec les ONG internationales, ou avec des grandes associations locales telles que la Confédération Paysannes du Faso (CPF) ou l'association ARFA par exemple.

Il faut noter que la collaboration entre cette fonction support « financement » et les dispositifs de conseil agricole se limite le plus souvent à l'approfondissement et l'expérimentation de certains principes opérationnels de l'agro-écologie tels que le recyclage, la réduction des intrants, la santé des sols et la biodiversité.

Quelles contraintes à la sensibilité du conseil agricole à l'agro-écologie

L'étude a décelé plusieurs obstacles à un conseil agricole en faveur de la transition agro-écologique à savoir (i) le faible alignement des fonctions supports sur les principes agro-écologique car étant principalement tournées vers les productions conventionnelles ; (ii) un environnement institutionnel qui ne favorise pas la transition agro-écologique ; (iii) l'absence de références locales tels qu'un guide ou un manuel pour l'agro-écologie au Burkina Faso ; (iv) l'insuffisance de compétences sur les transitions agro-écologiques au

sein des fournisseurs de conseil agricole ; (v) la méfiance sur le caractère rentable de l'application des principes agro-écologiques ; (vi) l'insuffisance de coordination et de partage d'expérience entre les fournisseurs de conseils agricoles ; (vii) l'insécurité foncière.

Quelles actions pour ACOTAF

L'étude au regard de ses résultats propose 5 actions majeures pour promouvoir un conseil agricole en faveur des transitions agro-écologiques, à savoir :

- **Créer un cadre de partage d'expérience**

En s'appuyant sur les organisations championnes en matière de promotion de l'agro-écologie au Burkina Faso pour faciliter non seulement le partage d'expérience, mais aussi la collaboration entre les fournisseurs de conseil agricole.

- **Capitaliser et documenter les bonnes expériences**

L'analyse des initiatives de promotion de l'AE a permis de connaître une diversité de d'approches / stratégies utilisées dans le conseil agricole pour accompagner les producteurs vers une forme d'agriculture plus durable. Il s'agit entre autres des approches de formation d'animateurs endogènes dans les fermes écoles en AE, la création de centres de formation en AE, etc. Ces bonnes expériences méritent d'être capitalisées et partagées entre les fournisseurs de conseil agricole afin d'aider à améliorer les méthodes de conseil agricole des uns et des autres.

- **Élaborer un référentiel national sur le conseil agricole dédié à l'agro-écologie**

L'étude a mis en évidence une pluralité de discours et d'approches en termes de conseil agricole en agro-écologie. Le projet ACOTAF pourrait aider les différents acteurs à élaborer un référentiel du conseil agricole orienté sur les six filières étudiées, afin de leur permettre d'avoir une démarche commune.

- **Appuyer la révision du système nationale de vulgarisation du conseil agricole**

Le ministère de l'agriculture à travers le secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP-CPSA) a entamé depuis deux ans un processus d'élaboration du SNVCA au Burkina Faso. Ce document fédérateur non encore validé doit permettre à chaque sous-secteur du développement rural (agriculture, élevage et environnement) d'élaborer leur propre document en fonction de leur domaine d'intervention. Le processus d'élaboration du document est toujours en cours et les actions programmées dans ce document ne sont pas sensibles à la promotion de l'AE au Burkina Faso. Le projet ACOTAF peut donc appuyer le SP-CPSA à la révision de ce document pour une meilleure prise en compte des principes de l'AE.

- **Appuyer la révision des curricula de formations**

Le Burkina Faso dispose de 3 grandes écoles de formation des agents des services techniques en charges du développement agricole. Il s'agit du Centre Agricole Polyvalent de Matourkou pour la formation des agents d'agriculture ; de l'École nationale des eaux et forêts (ENEF) pour la formation des agents des eaux et forêts et de l'École Nationale

de l'Élevage et de la Santé Animale (ENESA) pour la formation des agents en élevage. Les acteurs des 3 centres de formations ont indiqué que l'AE était enseigné à travers un module à mais celui-ci n'est pas approfondi. De plus, certains modules enseignés ne sont pas souvent en cohérence avec les principes de l'AE. Il est donc nécessaire pour ces écoles de revoir leurs curricula de formation pour une meilleure prise en compte des principes de l'AE.

- **Co-élaborer une stratégie de formation en AE des acteurs des services techniques et des sociétés cotonnières**

L'étude a montré que les acteurs des services techniques bien que sensibilisés à des degrés divers aux PO de l'AE, n'arrivent toujours pas à insuffler un changement de pratiques agricoles auprès des producteurs. Cette situation est d'une part due au fait que les producteurs sont nombreux, et d'autre part due au non-alignement de l'environnement politique et institutionnel à la promotion de l'AE. Le projet PACTE a accompagné l'élaboration de la stratégie nationale de développement de l'agro-écologie et ouvre de ce fait la voie à un meilleur renforcement des capacités techniques des acteurs du conseil agricole sur les PO de l'AE. Le projet ACOTAF en collaboration avec le projet PACTE pourrait accompagner l'élaboration d'une stratégie de formation en AE des producteurs, assortie d'un plan d'action opérationnelle. L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina pourrait constituer une bonne porte d'entrée au niveau des sociétés cotonnières.

Annexes

Annexe 1 : Analyse de la prise en compte de l'AE dans les documents de planification stratégique

Principaux documents de politique et de planification stratégique	Notation de la sensibilité
Plan National de Développement Économique et Social II 2021-2025 (PNDES II, 2021-2025)	S2 (Faible sensibilité)
Politique Sectorielle Production Agro-Sylvo-Pastorale (PS-PASP) 2018 – 2025	S2 (Faible sensibilité)
Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) Adopté en 2013	S2 (Faible sensibilité)
Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2025	S2 (Faible sensibilité)
Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II, 2016-2020)	S3 (Sensibilité moyenne)

Annexe 2 : Les 13 principes opérationnels de l'agro-écologie

1./ Recyclage. Privilégier les ressources renouvelables locales et issues du recyclage des matériaux/ressources de base, dans la mesure du possible, les cycles de ressources de nutriments et de biomasse. Le recyclage peut avoir lieu aussi bien au niveau de l'exploitation agricole qu'au niveau des paysages grâce à la diversification et à la création des synergies entre les activités (*exemple : fabrication et utilisation du compost, valorisation des déchets ménagers et des résidus de récolte et des arbres (BRF) pour la fertilisation des sols ; déchets agroindustriels ou artisanaux pour l'alimentation animale ; utilisation des déjections animales pour la fertilisation des champs etc.*)

2. Réduction des intrants. Réduire ou éliminer la dépendance vis à vis des intrants chimiques commerciaux et renforcer l'utilisation des intrants produits localement par les producteurs eux-mêmes (*exp : utilisation des semences paysannes et de la fumure produites sur la ferme, biopesticides achetés ou produit pour protéger les cultures, pratiquer les associations culturales et le sarclage mécanique pour réduire l'enherbement et le recours aux herbicides etc.*)

3. Santé du sol. Garantir et améliorer la santé et le fonctionnement du sol pour favoriser la croissance des plantes, en particulier par la gestion de la matière organique et l'intensification de l'activité biologique du sol. (*exp. adoption des pratiques de gestion durable des terres ; recours aux pratiques de semis sans labour, du paillage, utilisation de la fumure organique, agroforesterie etc.*)

4a. Améliorer la santé des animaux avec des médicaments, pratiques d'élevage basées sur l'agro-écologie. Améliorer la prévention et la santé des animaux à travers des pratiques et solutions sont basées sur des produits naturels disponibles localement. (*exp. Limiter le recours aux intrants / médicaments produits chimiques souvent importés, utiliser les plantes médicinales disponibles localement etc.*)

4b. Amélioration et promotion du bien-être animal. Favoriser des pratiques et modes de conduite d'élevage qui réduisent ou évitent le stress et la maltraitance des animaux, et toute atteinte à leur intégrité physique (*exp : respect des normes d'élevage exp nombre de sujets / m², habitat approprié, propreté des locaux, alimentation et soins de qualité etc.*)

5. Biodiversité. Préserver et accroître la diversité des espèces, la diversité fonctionnelle et les ressources génétiques pour maintenir la biodiversité globale des agroécosystèmes dans le temps et dans l'espace aux niveaux du champ, de l'exploitation agricole et du paysage (*exp. diversification des espèces élevées ou cultivées au sein de l'exploitation, utilisation de plusieurs variétés de semences pour les cultures végétales ou de races animales pour le cas de l'élevage ; préservation des variétés locales / paysannes, favoriser le développement des auxiliaires des cultures par l'installation de haie-vives et de plantes refuges etc.*)

6. Synergies. Favoriser les interactions écologiques positives, les synergies, l'intégration et la complémentarité parmi les éléments des agroécosystèmes (animaux, cultures, arbres, sol et eau). (*exp : agroforesterie, système de rizipisciculture, intégration agriculture-élevage, etc.*)

7. Diversification économique. Diversifier les revenus des exploitations en veillant à ce que les petits agriculteurs jouissent d'une plus grande indépendance financière et puissent créer de la valeur ajoutée tout en leur permettant de répondre à la demande des consommateurs. (*exp. Promouvoir la diversification des activités économiques pour augmenter les sources de revenus des exploitations agricoles ; promouvoir des systèmes mixtes ou intégrés agriculture – élevage et les activités de transformation de la production agricole en tenant compte de la demande du marché etc.*)

8. Co-cr ation des connaissances. Renforcer la co-cr ation et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier au moyen d' changes entre agriculteurs. (exp : *facilitation des  changes et des apprentissages entre les agriculteurs, appui aux groupes de producteurs innovateurs et capitalisation de leurs exp riences, facilitation de la participation des producteurs   la planification et la gestion des activit s de recherche etc.*)

9. Valeurs sociales et types d'alimentation. Cr er des syst mes alimentaires qui se fondent sur la culture, l'identit , la tradition, l' quit  sociale et l' galit  des sexes des communaut s locales, et qui garantissent un r gime alimentaire sain, diversifi  et adapt  aux saisons et   la culture. (exp : *promotion d'une agriculture sensible   la nutrition, qui permet d'avoir une alimentation riche et diversifi e pour tous et en premier lieu les m nages agricoles ; prise en compte des habitudes alimentaires locales et am lioration de leur valeur nutritionnelle etc.*)

10.  quit . Garantir des moyens d'existence dignes et fiables pour toutes les parties prenantes qui interviennent dans les syst mes alimentaires, en particulier les petits agriculteurs et les ouvriers permanents ou temporaires, gr ce au commerce  quitable,   des conditions de travail justes et   un traitement  quitable des droits de propri t  intellectuelle. (exp : *prise en compte et d veloppement des solutions aux besoins sp cifiques des jeunes, des femmes et d'autres groupes vuln rables ; contribution au d veloppement du commerce  quitable ; promotion des innovations et des pratiques qui all gent ou n'augmentent pas la charge de travail des femmes, jeunes et autres personnes vuln rables etc.*)

11. Connectivit . Garantir la proximit  et la confiance entre les producteurs et les consommateurs au moyen de la promotion de circuits de distribution  quitables et courts et de la r int gration des syst mes alimentaires dans les  conomies locales (exp. *mise en relation des producteurs et des consommateurs, appui au d veloppement des march s de proximit  pour les produits locaux, mise en relation avec les acteurs des chaines de valeurs et les fournisseurs des autres services agricoles*)

12. Gouvernance des terres et des ressources naturelles. Renforcer les structures institutionnelles (i) pour am liorer, notamment, la reconnaissance et le soutien apport s aux exploitations familiales, aux petits agriculteurs et aux paysans producteurs et (ii) assurer une gestion durable des ressources naturelles et g n tiques  quitable et au service de tous (exp. *faciliter la mise en place des mesures pour l'acc s inclusif et  quitable au foncier et aux ressources naturelles, syst me de pr vention et de gestion des conflits etc.*)

13. Participation. Encourager l'organisation sociale et la participation accrue des producteurs d'aliments (agriculteurs) et des consommateurs   la prise de d cisions afin de favoriser la gouvernance d centralis e et la gestion adaptative locale des syst mes agricoles et alimentaires. (exp. *cr ation et renforcement des organisations des producteurs, appui   la participation des producteurs   la gestion des interprofessions et des conseils des fili res, d veloppement des capacit s de leadership et de n gociation etc.*)